



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE MARDI 28 NOVEMBRE 2023

**La Safer Guyane a obtenu son agrément et devient une Safer de plein exercice.**

Publié au journal officiel le 21 novembre 2023, cet agrément des ministères de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, des Finances et des Outre-mer finalise la création de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural de la Guyane, lui donnant ainsi toutes les autorisations administratives et réglementaires pour remplir ses missions auprès des agriculteurs, des collectivités locales et des habitants de Guyane.

Safer Guyane

1, av des Jardins de Sainte-  
Agathe 97355 Macouria

[www.safer.fr](http://www.safer.fr)

CONTACT PRESSE

Tél. : 0594 25 84 67

Mél : [direction@safer-guyane.fr](mailto:direction@safer-guyane.fr)

- Les missions de la Safer Guyane :
  - Dynamiser et préserver l'agriculture, réserver l'attribution du foncier agricole aux agriculteurs et pluriactifs ;
  - Accompagner le développement économique et social des territoires ;
  - Protéger l'environnement, les ressources naturelles, les paysages
  - Assurer la transparence des marchés fonciers ruraux et périurbains, leur régulation et en observer les tendances.

- Les étapes du processus de validation de la Safer Guyane :
  - Obtention de l'agrément de la présidente, Madame Chantal BERTHELOT, le 23 juin 2023 ;
  - Validation du PPAS (Plan Pluriannuel d'Activités de la Safer, outil de pilotage pour les 4 ans à venir), par le COSDA (Comité d'orientation stratégique et de développement agricole) du 31 octobre ;
  - Obtention de l'agrément de la structure, le 21 novembre 2023.

Désormais pleinement opérationnelle, la Safer Guyane s'attelle à installer des agriculteurs, à prendre en main la gestion du foncier agricole et périurbain du territoire, et à assurer la promotion d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.